

2021-13

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC
AR Préfecture

046-214600603-20211008-2021_13-DE

Reçu le 12/10/2021

Publié le 12/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021

Convocation le 04 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Virginie MASSON, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Etaient excusés : Laurent LAGARDE, Marion MAGAGNOSC, Christelle SOUQUES-MIAN.

Pouvoirs : Laurent LAGARDE a donné pouvoir à Jean-Pierre GEORGEON.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

MODIFICATION PARTIELLE DU TRACÉ DES CHEMINS RURAUX DITS « DE BOUTICADE » ET « DU LAC »

Vu la notice explicative annexée au dossier de la future enquête publique concernant l'aliénation.

Vu le plan établi par le cabinet de géomètres experts GEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les conditions de l'aliénation des portions des chemins ruraux et de l'extrémité de la voie 102 déclassée telle qu'envisagée dans les termes et conditions de la notice explicative établie par le maire en date du 04/10/2021.
- Constate la nomination de Monsieur Hervé Lyautey en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du maire en date du 02 août 2021.
- Charge le maire de mettre en place, en collaboration avec le commissaire enquêteur, la procédure visant au bon déroulement de l'enquête et de prendre l'arrêté d'ouverture de cette enquête publique.

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 08 octobre 2021

Le Maire,

Mathieu MOLINIE



Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 12/10/2021
Le Maire, Mathieu Molinie

